

Liège, le 17 avril 2018

Monsieur Benoît DISPA

Député-Bourgmestre

Administration communale de Gembloux

Parc d'Epinal

5030 GEMBLoux

Vos réf. : /CDU : -1.777.81

Nos réf. : ENV.18.42.AV

Personnes de contact : Anne-Catherine KLINKENBERG (anne-catherine.klinkenberg@cesw.be – 04 232 98 67)

Cynthia RAGOEN (cynthia.ragoen@cesw.be – 04 232 98 20)

Objet : Avis du Pôle Environnement – Contenu du RIE relatif à l'élaboration d'un périmètre de remembrement urbain pour le quartier dit « Gare » à GEMBLoux

Monsieur le Député-Bourgmestre,

Le Pôle Environnement a bien reçu, le 28 mars 2018, la demande dont question sous rubrique.

Le projet de contenu du RIE semble correspondre au prescrit de l'article D56 §3 du Livre 1er du Code de l'Environnement. Sur base de la photo aérienne transmise, le Pôle note que les terrains concernés par le projet sont occupés, notamment, par de l'activité agricole et de l'ancienne activité industrielle. Ils se situent en outre le long de la voie ferrée et d'importants axes de circulation ainsi que non loin du centre de Gembloux. Il conviendra donc d'être attentif, notamment, aux aspects suivants :

- mobilité ;
- bruit ;
- pollution de sol ;
- activité agricole.

Toutefois en l'absence d'information sur le projet de PRU et son contexte, le Pôle se trouve dans l'impossibilité de se prononcer de manière plus détaillée.

En vous souhaitant bonne réception de ce courrier, je vous prie de croire, Monsieur le Député-Bourgmestre, en l'assurance de ma plus haute considération.

Frédérique ROUXHET
Secrétaire


Anne-Catherine KLINKENBERG
SECRETAIRe ADJOINTE